

Les grèves en 2022

Des revendications salariales qui s'amplifient

En 2022, 2,4 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole (employant 25 % des salariés de ce champ) connaissent un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Cette proportion augmente nettement, de 0,8 point, par rapport à 2021. Les entreprises du secteur de la fabrication de matériels de transport (7,8 %) ainsi que celles de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (6,8 %) sont les plus concernées.

Rapporté aux effectifs salariés, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève augmente de 71 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 99 jours pour 1 000 salariés. C'est dans les transports et l'entreposage qu'il est le plus élevé (414). Les arrêts collectifs de travail sont portés en majorité par des mouvements interprofessionnels, dont la part progresse nettement en 2022.

Dans 79 % des entreprises connaissant au moins une grève en 2022, les revendications portent sur les rémunérations, une part en hausse par rapport à 2021 (+6 points) dans un contexte d'inflation élevée.

Nette augmentation de la part d'entreprises connaissant au moins une grève

En 2022, 2,4 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole, employant 25 % des salariés de ce champ, déclarent au moins un arrêt collectif de travail, quels que soient la durée et le nombre de participants (encadré, tableau 1). Cette proportion augmente nettement, par rapport à 2021 (+0,8 point) et se situe au-dessus de la moyenne observée sur la période 2008-2022 (graphique 1). Un quart des salariés du champ de l'enquête travaillent dans une entreprise connaissant au moins un arrêt collectif de travail, contre un cinquième l'année précédente (tableau 2).

Davantage de grèves dans les plus grandes entreprises et l'industrie

Les grèves sont plus fréquentes dans les entreprises de grande taille. En 2022, 35,4 % de celles de 500 salariés ou plus sont concernées (tableau 1), proportion en hausse de 8,2 points sur un an. À l'inverse, seulement 1,1 % des entreprises de 10 à 49 salariés connaissent une grève en 2022. Cependant, cette proportion fait plus que doubler par rapport à 2021.

La hausse de la part d'entreprises connaissant au moins un arrêt collectif de travail concerne l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, de la fabrication de matériels de transport ainsi que de l'hébergement et de la restauration.

Les entreprises industrielles sont plus souvent confrontées aux grèves (3,8 %, contre 2,4 % pour l'ensemble des entreprises du secteur privé non agricole), en particulier dans la fabrication de matériels de transport (7,8 %, en baisse de 2,4 points sur un an) et dans les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (6,3 %, +0,6 point sur un an). Les grèves sont aussi plus répandues dans certaines activités tertiaires comme l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (6,8 %) où elles progressent de 1,4 point. Elles sont, en revanche, toujours plutôt rares dans la construction (1,1 %), bien que nettement plus fréquentes qu'en 2021 (+1,0 point).

Des grèves plus intenses, notamment dans l'industrie

L'intensité des grèves est estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y participent (encadré). Après deux années, 2020 et 2021, marquées par une faible conflictualité

dans un contexte de crise sanitaire, cette intensité augmente de nouveau en 2022 (+71 %), passant de 58 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés à 99 (graphique 2). En se restreignant aux seules entreprises connaissant au moins une grève en 2022, l'intensité des grèves atteint 391 JINT pour 1 000 salariés, soit +38 % par rapport à 2021 (tableau 2).

Le transport-entreposage est le secteur où le nombre de JINT est le plus élevé (414 en 2022 après 325 en 2021, tableau 2). Près de la moitié des salariés y travaillent dans une entreprise qui connaît au moins une grève en 2022. Dans l'industrie, les JINT font plus que doubler entre 2021 et 2022, passant de 89 à 189 journées pour 1 000 salariés. La construction présente

toujours un nombre de JINT assez faible, de 12 pour 1 000 salariés, tandis que les activités tertiaires sont relativement proches de la moyenne (83) ([graphique 1 en ligne](#)).

Les grèves pour motifs externes à l'entreprise en progression

En 2022, dans 80 % des entreprises connaissant au moins une grève, les revendications portent sur des motifs au moins en partie extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire sectoriels ou

TABLEAU 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève par secteur et par taille

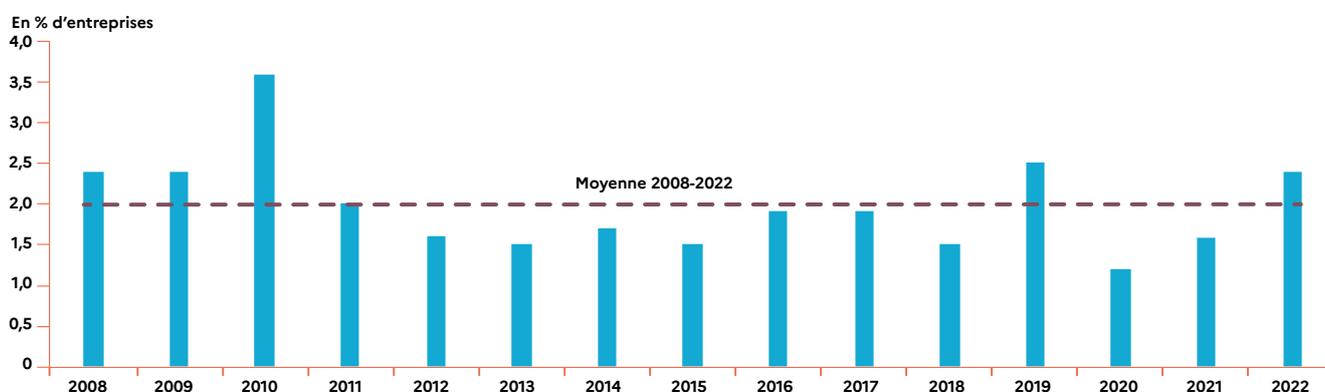
	En % d'entreprises	
	2021	2022
Industrie	3,0	3,8
<i>Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i>	2,2	1,3
<i>Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</i>	3,1	5,2
<i>Dont : Fabrication de matériels de transport</i>	10,2	7,8
<i>Fabrication d'autres produits industriels</i>	2,7	4,3
<i>Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	5,7	6,3
Construction	0,1	1,1
Activités tertiaires	1,5	2,3
<i>Commerce ; réparation automobiles et motocycles</i>	0,2	0,4
<i>Transport et entreposage</i>	2,0	2,8
<i>Hébergement et restauration</i>	0,4	0,3
<i>Information et communication</i>	0,6	2,8
<i>Dont : Activités financières et assurance</i>	2,2	2,5
<i>Activités immobilières</i>	0,7	1,3
<i>Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i>	0,5	1,3
<i>Enseignement, santé humaine et action sociale</i>	5,4	6,8
<i>Autres activités de services</i>	2,4	4,3
Taille		
10 à 49 salariés	0,5	1,1
50 à 99 salariés	2,6	3,9
100 à 199 salariés	5,5	7,2
200 à 499 salariés	13,7	15,7
500 salariés ou plus	27,2	35,4
Ensemble	1,6	2,4

Lecture : dans l'industrie, 3,8 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2022 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

GRAPHIQUE 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève de 2008 à 2022



Lecture : en 2022, 2,4 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine jusqu'en 2017, France métropolitaine et Drom (hors Mayotte) à partir de 2018.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

interprofessionnels, contre 64 % en 2021 (tableau 3). Les motifs propres à l'entreprise sont moins fréquents, qu'ils se combinent ou non avec des motifs extérieurs : 34 % des entreprises où au moins un arrêt collectif de travail est intervenu sont concernées, contre 47 % l'année précédente. Dans 14 % des entreprises, les motifs sont à la fois internes et externes (+3 points).

Les grèves pour des revendications uniquement internes sont plus fréquentes dans l'industrie (36 %, contre 20 % dans l'ensemble du champ). Leur part diminue nettement par rapport à 2021 (-24 points). À l'inverse, les entreprises des activités tertiaires indiquent moins souvent que celles des autres secteurs des motifs exclusivement internes à l'entreprise (15 %).

TABLEAU 2 | Conflictualité selon le secteur d'activité

En jours et en % de salariés

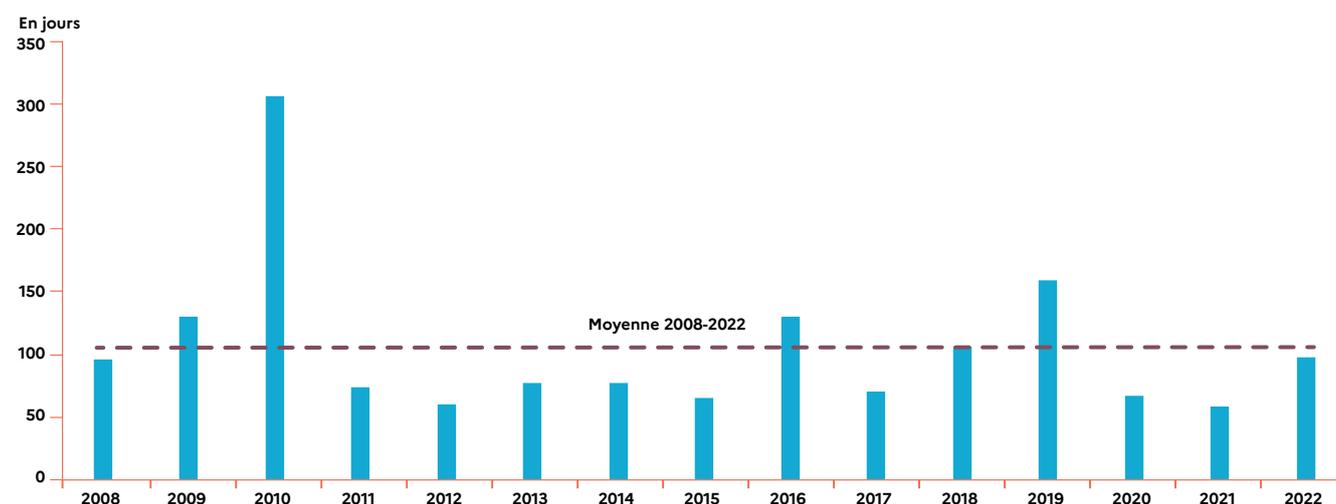
	Industrie		Construction		Activités tertiaires		dont : Transport et entreposage		Ensemble	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
JINT / 1000 salariés (en jours)	89	189	3	12	55	83	325	414	58	99
JINT / 1 000 salariés, dans les entreprises connaissant au moins une grève (en jours)	304	547	57	120	280	344	684	862	283	391
Salariés travaillant dans une entreprise connaissant au moins une grève (en %)	29,2	34,6	5,0	10,0	19,7	24,1	47,5	48,1	20,5	25,2

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 189 jours pour 1 000 salariés en 2022. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 547 jours pour 1 000 salariés. 34,6 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu cette année-là.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

GRAPHIQUE 2 | Nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2008 à 2022



Lecture : en 2022, le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 99 jours pour 1 000 salariés. Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine jusqu'en 2017, France métropolitaine et Drom (hors Mayotte) à partir de 2018.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

TABLEAU 3 | Types de grève selon le secteur d'activité

En % d'entreprises

		Industrie		Construction		Activités tertiaires		dont : Transport et entreposage		Ensemble	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Entreprises connaissant au moins une grève pour motif(s)...	... interne(s) exclusivement	60	36	NR	NR	26	15	44	33	36	20
	... à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	15	23	NR	NR	10	13	22	40	11	14
	... sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement	26	41	NR	NR	64	72	34	27	53	66

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : 36 % des entreprises de l'industrie ayant connu une grève ou un débrayage en 2022 signalent exclusivement des arrêts de travail dus à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Les revendications liées aux rémunérations toujours en hausse

Dans 79 % des entreprises concernées par au moins une grève en 2022, les revendications portent sur les rémunérations (tableau 4). Ce motif, habituellement le plus fréquent, augmente de 6 points sur un an, prolongeant la forte hausse de 2021 dans un contexte d'inflation élevée [1]. Les conditions de travail constituent un motif invoqué par 18 % des entreprises

en 2022, en baisse de 13 points sur un an. La réforme des retraites¹ est le troisième motif de grève cité (9 %), devant le temps de travail (8 %). Les revendications liées à l'emploi se replient, citées par seulement 4 % des entreprises.

Le secteur de l'industrie cite plus fréquemment les revendications sur la réforme des retraites (16 % des entreprises, contre 9 % en moyenne). La structure des revendications dans les activités tertiaires est plus proche de la moyenne : les rémunérations (78 % contre 79 %) et les conditions de travail (22 % contre 18 %) y sont les premiers motifs de grève. ●

TABLEAU 4 | Motifs des grèves selon le secteur d'activité

	En % d'entreprises											
	Industrie		Construction		Activités tertiaires		dont : Transport et entreposage		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Les rémunérations	63	78	NR	NR	77	78	78	91	73	79	1,1	1,8
L'emploi	25	4	NR	NR	8	4	7	5	13	4	0,2	0,1
Les conditions de travail	22	8	NR	NR	34	22	37	44	31	18	0,5	0,4
Le temps de travail	10	10	NR	NR	11	9	15	13	11	8	0,2	0,1
Réforme des retraites	23	16	NR	NR	3	8	2	3	3	9	NR	0,2

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : 78 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2022. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France métropolitaine et Drom (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

¹ La réforme des retraites est un motif de grève cité explicitement par les entreprises, parmi les motifs de conflit regroupés dans la catégorie « autres » du questionnaire. En 2022, plusieurs mobilisations intersyndicales portent sur le thème de la retraite, comme celle du 29 septembre ayant pour objet le pouvoir d'achat et le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 62 ans.

ENCADRÉ • L'enquête annuelle sur le dialogue social en entreprise

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares dans le cadre du dispositif Acemo (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre). Les éléments présentés ici sont issus de celle réalisée courant 2023 sur l'année 2022. Elle porte sur un échantillon représentatif des 265 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), qui emploient 16,0 millions de salariés. Les résultats proviennent de 11 309 entreprises ayant fourni des réponses exploitables.

L'enquête permet un suivi annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Elle renseigne sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de

négociations collectives et la signature d'accords. Elle permet de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Il s'agit du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves, exprimé en jours, égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. Par exemple, si, dans une entreprise, 60 salariés débrayent une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (60 x 0,5 = 30 JINT). L'enquête ne permet pas de dissocier l'effet de la durée de celui de l'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur. La taille de l'échantillon permet de fournir des indicateurs au niveau des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) ([tableau A en ligne](#)).

Maxime Lescurieux (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Lescurieux M. (2023), « Les grèves en 2021. Une hausse portée par des revendications salariales », *Dares Résultats* n° 8, février.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Drapeau Blanc

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

